

Illustration : Mohamed Hassan / Pixabay



POINT DE VUE

## « Complotiste », un mot-valise qui élude un débat difficile

*Poser la question des morts dues aux vaccins serait-il signe de complotisme ? Cette réalité, reconnue dans d'autres pays, est la plupart du temps éludée en France. Leur nombre est certainement infime. Est-ce une raison, de la part de la presse comme des autorités, pour qualifier de « complotiste » toute personne qui oserait publiquement s'interroger ? Par **Jean-Luc Martin-Lagardette***

L'actualité sur la pandémie fourmille d'événements sensationnels mettant en scène des individus de tout statut qui se voient décerner le qualificatif infamant de « complotiste ». Personne n'est plus à l'abri de se trouver soudain ainsi catalogué. Quel que soit son statut, qu'il soit bardé de diplômes ou pas, « citoyen de base » ou député, routier ou chercheur Prix Nobel, naturopathe ou pharmacien, tout individu peut se voir du jour au lendemain mis au ban de la société pour cause de pensée déviante ou irrationnelle. L'étiquette de complotiste (mot-valise qui amalgame mille situations différentes, comme

celui de conspirationniste, de populiste, etc.) apposée sur le front de l'ostracisé dispense les responsables d'étudier de façon rigoureuse et contradictoire le fonds des propos de l'intéressé<sup>1</sup>.

La question de la vaccination en particulier, qui met en jeu tellement d'aspects très sensibles du quotidien des citoyens, enflamme fa-

<sup>1</sup> Si l'adjectif de complotiste peut se justifier dans des cas de désinformation volontaire et de délire manifeste, il ne peut pas être employé à toutes les sauces. En particulier, il ne devrait pas servir à empêcher le débat en discréditant des citoyens qui s'expriment à partir d'arguments et de faits et qui jouent le jeu de la discussion publique.

cilement les esprits, aussi cultivés et maîtres d'eux-mêmes soient-ils. De partout fusent des controverses, accompagnées d'affirmations péremptoires, d'anathèmes, voire d'accusations et de condamnations sans nuance. Ainsi, les dérives, par rapport à la réalité des faits, se constatent dans la plupart des camps.

La confusion devient à ce point préoccupante que le président français Emmanuel Macron a installé le 29 septembre dernier une équipe d'universitaires et personnalités pour faire des « propositions concrètes dans les champs de l'éducation, de la régulation, de la lutte contre les diffuseurs de haine et de la désinformation ». Il s'agit de répondre à « l'emprise des théories complotistes et de la désinformation dans le débat public<sup>2</sup> ».

*L'accusation de complotisme peut aussi constituer une façon indirecte, mais efficace, d'esquiver une réflexion collective.*

Cette initiative a fait beaucoup réagir et même a inquiété certains, comme François-Bernard Huyghe, directeur de recherches à l'IRIS et président de l'Observatoire stratégique de l'information : « On met dans un même panier les "fake news", qui existent depuis toujours, avec le "discours de haine", le "complotisme"... Qu'entend-on vraiment par là ? », interroge-t-il dans le *Figaro* du 5 octobre 2021, « Il faut se garder de faire du métaconplotisme, soit pointer du doigt toute personne qui pense différemment. [...] N'oublions pas que la science elle-même peut se contredire : elle nous a dit d'abord que le masque était inutile, avant d'asséner qu'il était indispensable ! » Le *Figaro* ajoute :

En avril 2020, Rudy Reichstadt, l'un des membres de la commission et directeur de Conspiracy Watch, parlait ainsi de « fièvre conspira-

tionniste » et présentait comme « complotistes » devant le Sénat [le 23 avril 2021] les 26 % des Français qui, selon un sondage de l'Ifop, « disent que le virus a été fabriqué en laboratoire ». Moins d'un an plus tard, l'OMS considérait elle-même comme crédible la piste d'une fuite de laboratoire.

Dès lors, l'accusation de complotisme peut aussi constituer une façon indirecte, mais efficace, d'esquiver une réflexion collective sur des sujets sensibles, difficiles, dérangeants, en prétextant l'irrationalité ou la mauvaise foi de ceux qui les profèrent.

Pour justifier cette échappatoire, on répondra : « Ces individus ne posent pas des questions dérangeantes, mais profèrent des mensonges et soutiennent des croyances folles ! » Mais qui a arbitré en connaissance de cause sur ces mensonges et ces croyances ? Quelle expertise indépendante et impartiale a-t-elle chaque fois étudié avec rigueur les énoncés en question ?

Devant la prolifération des rumeurs ahurissantes, des *fake news* et autres « vérités alternatives », la profession journalistique s'est ressaisie. Au sein de nombreuses rédactions, tant dans l'audiovisuel que dans la presse écrite et électronique, ont émergé des équipes de vérification et de débunkage (démystification).

Dans le *Monde* du 2 septembre 2021, un article prend acte de l'extension de ce phénomène : « La labellisation de l'info au cœur des ambitions de *Franceinfo* et *LCI* – La chaîne d'information de l'audiovisuel public et celle du groupe *TF1* espèrent trouver dans la lutte contre la désinformation la clé vers le succès ».

L'article débute ainsi :

Ils s'appellent les « Vérificateurs », les « Observateurs » ou encore les « Révélateurs », et ils ont une mission : labelliser l'information pour en garantir la fiabilité. Cette saison, ils seront à l'œuvre sur le média global (radio, web et télévision) de service public *Franceinfo*, mais aussi, et c'est plus nouveau, sur *LCI*. En cette rentrée, plutôt que sur des visages ou des émissions,

<sup>2</sup> Citation du site de l'Élysée du 29 septembre 2021.

les deux chaînes d'information les moins regardées des quatre acteurs du marché mettent l'accent sur la solidité de leur information.

Les « théories du complot » sont la cible fréquente de ces *fact-checkers*. Cette nouvelle forme de journalisme a bien opportunément livré ses analyses et le fruit de ses recherches pour traquer et dénoncer les informations bidonnées, les fausses rumeurs, bref, toute la gamme des pollutions cognitives qui infectent le web (les « grands » médias n'étant d'ailleurs pas à l'abri de ces dérives). L'utilité de ces mises au point n'est plus à démontrer, tellement nombreux sont les exemples de cette saine réaction de notre profession<sup>3</sup>.

Mais les mots « label » et « labellisation », en parlant du travail des confrères qui débusquent les erreurs et les fausses affirmations qui circulent dans les médias, sont-ils vraiment appropriés ?

L'idée serait que, grâce au travail de vérification qu'ils entreprennent, ces journalistes garantiraient une véracité, une exactitude, une compréhension des faits qui les rendraient ainsi sûrs et fiables aux yeux du public.

### **Le *fact-checking* peut-il être qualifié de « labellisation » ?**

Il y a là un gros risque de confusion. En utilisant le terme technique de « labellisation », ces professionnels de l'information font usage un peu abusivement d'une « qualification » qui, pour mériter formellement cette appellation devrait être attribuée par un tiers, par une instance extérieure et indépendante. Elle ne peut en aucun cas être autodécernée. Ces journalistes peuvent apparaître comme « juges et parties » puisqu'ils sont eux-mêmes

producteurs d'informations sur ces mêmes sujets qu'ils traitent de leur côté. L'objectivité absolue leur étant impossible, ils insufflent *nécessairement* dans leur travail une part inéluctable de subjectivité.

En grossissant le trait, nous pourrions presque dire qu'en se positionnant en *fact-checkers* et en labellisateurs, ils tendent à faire passer pour des vérités validées, dans leurs analyses, leur propre vision des choses.

Certes, ils apportent la plupart du temps des preuves sérieuses à leurs objections et rectifications. Cela n'empêche pas qu'il leur est absolument impossible de se départir d'un angle, d'une attitude ou d'une conception particulière qui teinte *obligatoirement* leurs productions.

Inévitable partialité dont ils ne sont pas toujours conscients. Ce qui peut expliquer leur sidération et leurs réactions scandalisées quand ils sont vilipendés par certains publics, par exemple lors de manifestations de rue.

Dans le cas qui nous occupe, ce sont les médias eux-mêmes qui se décernent un prétendu label. Une « labellisation », comme celle que *Le Monde* met en avant dans le titre de son article, n'a pas de véritable crédibilité. Pourquoi ? Parce que la crédibilité se fonde sur *l'indépendance du vérificateur*. Même Wikipédia le signale : « Pour être efficace, un label dépend du choix des exigences fixées par son cahier des charges et de l'indépendance et de la rigueur de l'autorité qui vérifie que les critères sont satisfaits. »

Or, dans le cas de la presse, aucune instance reconnue par tous ne permet de vérifier que les critères de fabrication de l'information (impartialité, vérification, soumission au contradictoire, etc.) sont bien respectés<sup>4</sup>.

<sup>3</sup> Exemple parmi des centaines d'autres, la dénonciation de cette vidéo virale sur les réseaux sociaux affirmant que le nouveau coronavirus avait été créé volontairement par l'Institut Pasteur.

<sup>4</sup> Il existe bien le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) pour ce secteur et le Conseil de médiation et de déontologie journalistique (CMDJ) pour la presse

La question du terme « labellisation » peut sembler triviale mais ne l'est aucunement car la confusion engendrée par la garantie qu'elle suggère nuit à l'image des médias. Et nourrit une méfiance, parfois justifiée à mes yeux, dans le public.

Prenons un exemple. On attendrait de l'Agence France Presse (AFP), le « journal des journaux », qu'elle s'impose un travail impartial

*Ayant passé des heures à tenter de connaître les chiffres de la mortalité induite par les vaccins anti-covid, je n'ai pu noter nulle part aucun bilan chiffré clair.*

dans les controverses qui bouleversent notre société, comme celle autour de la pandémie. On serait en droit de supposer qu'elle adopte une approche impartiale pour évoquer les différentes informations sur la politique sanitaire engagée par les autorités.

Or il arrive que ces *fact-checkers* prennent une position partisane sur certains points, tout en affirmant simplement rétablir les faits et la vérité. C'est ce que je vais montrer en parlant de la question sensible – et plus complexe qu'il n'y paraît – des morts dues aux vaccins. Il va sans dire que cette critique ne porte aucunement sur la pertinence de la vaccination mais seulement sur le traitement médiatique de ses opposants.

### **Un cas frappant : les taux de décès**

En France, la question des décès attribués aux vaccins est très rarement abordée par les autorités (politiques et sanitaires) et, quand

en France. Mais ces deux instances n'interviennent qu'à la surface des choses et, pire à mes yeux, n'ont pas de véritable assise ni de représentation populaire. Si leur activité était plus exhaustive et bien plus visible, on pourrait alors, peut-être, commencer à parler d'une « labellisation » de l'information en général.

elle l'est, c'est pour assurer de l'innocuité globale de la vaccination et, en tout cas, de l'immense bénéfique qu'elle procure au regard des risques qu'elle peut susciter. À les entendre, il n'y aurait pas de mort due aux vaccins. Un discours relayé sans véritable analyse par les médias classiques.

Ayant passé des heures à tenter de connaître les chiffres de la mortalité induite par les vaccins anti-covid, je n'ai pu noter nulle part aucun bilan chiffré clair.

À la suite d'une polémique provoquée par la publication le 30 juillet 2021 par le sociologue Laurent Mucchielli, directeur de recherche au CNRS, d'un article alarmant sur son blog hébergé par *Médiapart*, article aujourd'hui retiré par le site<sup>5</sup>, des chiffres ont été mis en avant. Tirés de la pharmacovigilance officielle (Agence nationale de sécurité du médicament, ANSM), ils évoquaient un millier de décès en France sur six mois. Ce qui faisait affirmer à son auteur que « la vaccination contre le Covid-19 [était] à l'origine d'une mortalité inédite en France » et qu'il fallait en conséquence suspendre la campagne de vaccination.

Le désaveu subi par M. Mucchielli semble mérité dans le sens où, sociologue spécialiste de la délinquance, ses propos débordaient largement son champ d'expertise. En outre, ils appelaient à une décision politique (la suspension de la vaccination) dont il n'était pas en état de mesurer toutes les conséquences.

Les réactions ont été innombrables contre cet article, mais aussi, plus rares, en sa faveur. Il y eut donc débats, souvent violents, dans les médias et sur le web.

L'AFP, qui a publié à ce jour plus de 600 articles de vérification<sup>6</sup> sur le nouveau coronavirus, a réagi sur cette affaire particulière<sup>7</sup>.

<sup>5</sup> « Covid-19 : pourquoi Mediapart a été obligé de dépublier le sociologue Laurent Mucchielli », *L'Express* [en ligne] [www.lexpress.fr](http://www.lexpress.fr), 06.08.2021

<sup>6</sup> On en trouvera la liste à : [factuel.afp.com/le-coronavirus-les-verifications-faites-par-lafp](http://factuel.afp.com/le-coronavirus-les-verifications-faites-par-lafp).

<sup>7</sup> Manel Menguelti et François d'Astier, « Une démonstration d'un sociologue sur la mortalité des vaccins ? Attention à l'interprétation des chiffres »,

Son article tente de désamorcer la charge du chercheur. Le texte de l'AFP note que les chiffres de décès qu'il a utilisés sont « *des signaux, pas des cas avérés* » ; les signalements initiaux ne sont pas nécessairement la preuve d'un « *lien causal* », « *les éléments ne permettent pas de retenir un lien avec le vaccin* », etc.

Le sociologue avait bien pris la précaution d'écrire que les notifications ne signalent que des cas « potentiels » (et non avérés) de liens entre les vaccins et les décès. Mais l'allure de son texte donnait à penser que ces morts étaient bien réelles. À l'inverse, la conclusion à laquelle parvient l'Agence laisse supposer, sans bien sûr l'écrire formellement, qu'aucun de ces mille décès ne serait attribuable à la vaccination<sup>8</sup>. Comme si l'absence de preuve était preuve de l'absence.

Ainsi, bien que nous ne sachions pas exactement combien de morts seraient dues à la vaccination, l'AFP prend parti : elle donne à croire que la mortalité vaccinale n'est pas vraiment un problème. Dans aucun article de vérification, elle n'a pas cherché (à ma connaissance) à déterminer ce chiffre avec le plus de précision possible. Une véritable lacune dans le cadre du « consentement éclairé » qui est demandé aux citoyens. Même s'il est clair que les bénéfiques de la vaccination sont indéniables, comment ceux-ci peuvent-ils se faire une idée des risques qu'ils prennent en se faisant vacciner si cette question cruciale du danger mortel n'est pas abordée avec rigueur et transparence ?

Logiquement, même si l'on ne peut pas établir avec certitude que les effets non désirables des vaccins recueillis par la pharmacovigilance ont provoqué la mort, *on ne peut pas non plus exclure cette hypothèse*. L'AFP aurait dû clairement, pour le moins, exprimer cette réserve. Pourquoi ne l'a-t-elle pas fait ?

### Assurer toute la transparence sur la réalité des dommages causés

Cet « oubli » a porté tort à M. Mucchielli : le voilà discrédité aux yeux du grand public et dans la sphère universitaire. Dans une lettre ouverte publiée dans le *JDD* du 21 août, l'association de citoyens et acteurs de la science Citizen4Science a même enjoint son employeur, le CNRS, à dénoncer la « *désinformation mortifère* » diffusée par le sociologue et à le sanctionner : « *Cette attitude de votre chercheur, à base de déni de science systématique, témoigne d'une dérive manifeste excluant la démarche scientifique et la rationalité pour sombrer dans les théories du complot.* »

Ainsi stigmatisé, le sociologue se trouve désormais taxé de complotisme et, de ce fait, banni des « grands médias ». L'enjeu de la question qu'il a soulevée, maladroitement et sans doute avec partialité, ne mériterait-il pas pourtant des recherches rigoureuses et impartiales ainsi qu'un vrai débat public contradictoire ?

Si la presse, et en premier lieu l'AFP, ne réalise pas ce travail de base, vers qui les citoyens peuvent-ils se tourner pour y voir clair ?

*D'autres pays ont choisi au contraire de faire confiance à leur population.*

Heureusement, l'internet offre des alternatives ; malheureusement, elles n'apportent aucune garantie de fiabilité. La presse et les grands médias, certes un peu plus, mais pas toujours,

nous venons de le voir. En France, aucun média, aucune autorité politique ou sanitaire ne communique exhaustivement sur ce sujet. Si les autorités reconnaissent qu'il peut y avoir des effets graves (très rarement), il n'est pratiquement jamais question des décès.

Ce qui constitue la meilleure façon d'exacerber la défiance de certains citoyens, sans parler de l'exaspération, voire de l'agressivité, provoquées chez les réfractaires.

D'autres pays ont choisi au contraire de faire confiance à leur population. Ainsi, le Canada

AFP [en ligne] factuel.afp.com, 04.08.2021.

<sup>8</sup> Mis à part les 13 cas liés au vaccin AstraZeneca, en raison du caractère très atypique des thromboses qu'il a provoquées.

a lancé, ce 1<sup>er</sup> juin 2021, son premier « Programme national d'indemnisation des victimes de vaccins ». Le gouvernement n'hésite pas à parler ouvertement des effets indésirables graves, y compris de la mort :

Selon l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC), un soutien financier sera également disponible pour les personnes à charge des personnes décédées après avoir été vaccinées. Ce soutien peut inclure le remplacement du revenu, le paiement des blessures, les prestations de décès, y compris les frais funéraires, et d'autres coûts admissibles, tels que les frais médicaux non couverts<sup>9</sup>.

Le Québec avait mis en place un programme similaire dès 1987...

La France (presse et autorités politiques et sanitaires) gagnerait, sans crainte d'affoler le bon peuple, à suivre cet exemple de transparence et de responsabilité qui pourrait au contraire rassurer les citoyens.

À condition, bien sûr, que toute la transparence soit préalablement assurée sur la réalité des dommages causés. Mais aussi que *la vaccinovigilance soit rendue réellement indépendante*. Car aujourd'hui le réseau des 31 centres régionaux de pharmacovigilance est sous la tutelle de l'Agence nationale de sécurité du médicament (ANSM), elle-même sous la tutelle du ministère de la Santé. Il n'est pas sûr que l'État, qui est responsable en dernier recours, du dédommagement des accidents vaccinaux, soit le mieux placé pour déterminer la réalité des dommages occasionnés.

Après une période d'hésitation, les rédactions ont été de plus en plus enclines à évoquer les effets secondaires attribués aux vaccins, considérant à juste titre que la transparence était la meilleure façon de crédibiliser leurs informations. Sauf en ce qui concerne le nombre global des décès : ne serait-il pas grand temps d'enquêter sérieusement sur ce point comme sur les autres ? ■

<sup>9</sup> Nicole Bogart et Mary Nersessian, « Canada launches its first national vaccine injury compensation program », CTV News [en ligne] [www.ctvnews.ca](http://www.ctvnews.ca), 01.06.2021.

*Jean-Luc Martin-Lagardette est journaliste et essayiste.*